



Communiqué de presse

Message important des pharmaciens aux patients chroniques

Patient chronique ? Pensez à votre schéma de médication. Il pourrait vous sauver la vie !

BRUXELLES, 10 avril 2020 – La semaine dernière, les pharmaciens hospitaliers lançaient un appel à la population, en particulier aux patients atteints d'une maladie chronique. Ils leur rappelaient l'importance de disposer de leur schéma de médication lors d'une admission à l'hôpital. L'objectif est de pouvoir prendre en charge l'afflux de patients COVID-19 en toute sécurité. Le schéma de médication est en effet un outil essentiel pour chaque admission. L'APB et l'OPHACO lancent une campagne pour encourager les patients à emporter le schéma de médication qu'ils ont reçu de leur pharmacien de référence en cas d'hospitalisation. Ce document peut leur sauver la vie !

Au sein de la première ligne de soins, le pharmacien de référence est celui qui est chargé par le patient atteint d'une ou plusieurs pathologies chroniques et qui prend plusieurs médicaments de lui fournir un schéma de médication complet et à jour. A l'heure actuelle, plus de 800.000 personnes ont choisi un pharmacien de référence. Disposer d'un schéma de médication complet et à jour est essentiel, non seulement pour les soignants qui s'occupent habituellement du patient mais aussi lors de toute hospitalisation. C'est, en effet, une information précieuse qui soutient la dispensation de soins de qualité en toute sécurité, ce que viennent de rappeler les hôpitaux flamands.

La prise en charge de l'infection COVID-19 nécessite l'administration de médicaments qui peuvent interagir gravement avec le traitement habituel et même avec des médicaments que le patient prend de manière complémentaire de sa propre initiative. En outre, il est crucial que les traitements habituels continuent à être administrés correctement et ne soient pas interrompus.

L'APB, l'OPHACO et les pharmaciens de ce pays se mobilisent en ces temps difficiles pour répondre ensemble à l'appel des hôpitaux. Tous les patients qui ont choisi un pharmacien de référence ont fait une démarche utile pour leur santé.

Nous invitons chaque patient chronique qui ne disposerait plus d'un schéma de médication à jour à contacter son pharmacien de référence afin de l'obtenir. Si le patient ne peut pas se déplacer, le schéma pourra être remis, à sa demande, à un membre de sa famille ou à un aidant proche. Les pharmaciens de référence mettront tout en œuvre pour répondre à cette demande et fournir aux patients concernés un schéma correct et, au besoin, actualisé avec l'aide de leur médecin généraliste.

A défaut de schéma de médication, il est nécessaire pour un patient chronique d'emporter les coordonnées de son pharmacien (de référence), mais également de les faire connaître aux membres de sa famille ou à un aidant proche. Les soignants de l'hôpital pourront ainsi plus facilement le contacter.

En cette période de crise, les pharmaciens (de référence) sont plus que jamais au service de la population.

Plus d'infos ?

Contactez Alain Chaspierre, porte-parole de l'APB : 0476/66.43.59 – alain.chaspierre@apb.be ou Anne Santi, porte-parole de l'Ophaco : 0479/25.18.74 - a.santi@ophaco.org

A propos d'OPHACO: L'Office des Pharmacies Coopératives de Belgique (OPHACO) est une organisation professionnelle comptant 8 membres – sociétés coopératives agréées – qui représentent ensemble près de 600 pharmacies. Les membres souscrivent aux valeurs et principes des sociétés coopératives et défendent un entrepreneuriat socialement responsable, fondé sur la solidarité et les valeurs universelles. Cela implique le développement d'une relation durable avec les patients-coopérateurs au sein de laquelle les services aux patients occupent une place centrale. www.ophaco.org

À propos de l'APB : L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique. www.apb.be